



# CHARTRE DE PARTICIPATION AU PRINTEMPS BIO DU 22 mai au 21 juin 2025

## Préambule

**Le réseau** : GABs, CIVAM Bio 53 et Interbio Pays de la Loire travaillent ensemble à la **sensibilisation des publics**. À ce titre, chaque structure organise et soutient à l'échelle de son échelle (départementale ou régionale) la campagne de communication intitulée le « Printemps Bio ».

**L'objectif de l'Agence Bio et du réseau FNAB** (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique) auquel appartiennent le GAB 85, le GABBBAnjou, le GAB 44, le GAB 72 et le Civam Bio 53, est de **favoriser un développement cohérent, durable, et solidaire du mode de production biologique, encadré par un cahier des charges AB**, label institutionnel.

En somme, de soutenir un modèle de développement économiquement viable, écologiquement responsable, durable pour notre territoire et ses habitant-es.

**Nos valeurs communes** sont le respect du vivant, de la faune et de la flore, des écosystèmes de manière générale et de la biodiversité, le respect et la préservation des ressources naturelles (sol, air, eau), l'autonomie des systèmes de production, la solidarité entre les divers acteur-trices du territoire et le respect des citoyen-nés en leur proposant des produits de qualité, c'est-à-dire bio et de saison !

## Qu'engage t-elle ?

- **Tous les participant-es à la campagne de communication « Printemps BIO » doivent respecter les engagements convenus dans la présente charte.**
- **Les associations qui coordonnent les campagnes de communication (Interbio Pays de la Loire, GAB 49, GAB 85, GAB 44, GAB 72 et CIVAM BIO 53) apportent un accompagnement des participant-es au bon déroulement de leurs actions.**

## C'est quoi cette charte ?

La Charte a pour but de **définir le rôle et les engagements des acteur-trices** prenant part au Printemps Bio, campagne de communication nationale dont l'objectif est de promouvoir l'agriculture biologique et les produits bio auprès du grand public.

Elle vise à maintenir un programme d'actions conforme aux objectifs de communication. La Charte énonce l'esprit, les principes et les orientations générales de mise en œuvre des campagnes de communication citées. Ces modalités sont précisées dans un guide technique à l'usage des organisateurs, des participant-es et des partenaires. Il figure en annexe. La présente Charte ne se substitue en aucun cas aux diverses réglementations existantes régissant l'organisation de manifestations : droit des propriétaires, normes de sécurité et d'hygiène...



## Engagement des participant-es

- ✓ **Être à jour de sa cotisation GAB 44** et certifier que la ferme est engagée dans une action de communication est 100 % bio.
- ✓ **Lire, signer la charte, à la retourner** au GAB 44 dans les délais demandés (par email).
- ✓ **Les actions** mises en place dans le cadre du Printemps Bio **doivent pouvoir informer le public et avoir un caractère pédagogique.**
- ✓ Proposer à la **dégustation** ou sous forme de **repas, uniquement des produits AB**, prioritairement locaux et de saison. Pour les produits bio ne pouvant pas être disponible localement (chocolat, thé...) les produits seront issus du commerce équitable.



# CHARTRE DE PARTICIPATION AU PRINTEMPS BIO 2025

## Le budget / la facturation

**Une aide financière** peut être allouée sous conditions. La **demande est à effectuer d'ici le 30 mars** et un **budget prévisionnel est à réaliser**. Il sera ensuite validé par le GAB 44. Le montant des dépenses doit être signalé au préalable (le cas échéant, l'aide ne pourra être accordée). Toute dépense non mentionnée ne sera pas prise en compte. La prise en charge des frais de l'événement sera **plafonnée à un total de 400 €**. Ce montant **sera révisé selon les demandes reçues**.

**Les factures** (conformes au devis validés par le GAB 44) doivent être adressées au GAB 44 dans un délai d'1 mois max après l'action. Merci de nous fournir une **facture** d'un montant maximum de 400 € avec le/s **justificatif/s** des dépenses avancées (hors frais de bouche...). Au nom du GAB 44, 1 rue Marie Curie, 44170 Nozay.

## L'accompagnement du GAB 44

- **Mettre en place une communication départementale**
- **Fournir des conseils sur le contenu de l'action envisagée**
- **Allouer une aide financière sous certaines conditions**
- **Aider la recherche de prestataires**
- **Mettre à disposition gratuitement de la documentation sur l'AB**
- **Élaborer et diffuser un programme départemental de l'ensemble des actions**
- **Assurer la promotion de l'événement auprès de la presse départementale**
- **Fournir sous forme de prêt ou location, du matériel**



## La communication

**Tout support** en lien avec une action du Printemps Bio doit faire paraître le logo de l'organisateur (GABs ou Civam Bio 53), le logo d'Interbio Pays de la Loire, les logos des financeurs (Conseil Régional). Bloc fourni par le GAB 44.



## La promotion

Les participant-es **s'engagent à diffuser localement** les supports de communication mis à disposition, **solliciter les journalistes locaux** en capacité de promouvoir leurs actions et les acteurs locaux susceptibles de relayer l'information.

Il est demandé aux participant-s de fournir des photos et articles de journaux illustrant leurs actions. Toutes les animations ayant la capacité matérielle à diffuser des vidéos pourront présenter les films réalisés par le GAB 44 en introduction (présentation des 1000 fermes bio de Loire Atlantique + les 4 épisodes de la web-séries sur les idées reçues sur l'AB).

## Le prêt de matériel

Le matériel mis à disposition doit être récupéré par les GABs ou CIVAM BIO 53. Si le matériel est détérioré ou perdu, les GABs ou CIVAM BIO 53 seront en droit de facturer ce matériel. Les participant-s s'organisent pour récupérer le matériel et la documentation mis à disposition.



**GAB 44**  
LES AGRICULTEURS BIO  
DE LOIRE-ATLANTIQUE

**GAB 44**  
1 rue Marie Curie  
44170 NOZAY  
.....  
02 40 79 46 57  
accueil@gab44.org  
www.gab44.org

**Participant-e**  
(Nom, prénom, structure) :

**Événement :**

**Mention** « lu et approuvé » :

**Date et signature :**

